

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. Jean-Michel THUNE, Mme MILOVANOVIC Sonia, M. CAYEUX Philippe

EXCUSE : NEANT

NON EXCUSEE : Mme BURY Delphine

M. Francis SUAUD est désigné secrétaire de séance.

Dél : 2025/046 - Objet : Décision modificative n°4 au budget principal de la Commune

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'année 2025 sont insuffisants ; il est nécessaire d'effectuer les modifications de crédits ci-après :

ETAT DE CONTROLE DE LA D.M.

Augmentation de crédits

Budget : PRINCIPAL

Intitulé de la D.M. : DM 4

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		15 097,26			
Autres 011	6288		-270,00			
Titres annulés (sur exercices antérieurs) 67	673		270,00			
PRODUCTION IMMOBILISÉE 042				72		15 097,26
Fonctionnement			15 097,26			15 097,26
Virement de la section de fonctionnement 040				021	H.O.	15 097,26
Produits des cessions d'immobilisations 024				024	H.O.	70 740,00
Terrains nus 21	2111	H.O.	70 740,00			
Agencements et aménagements de voirie 040	212	H.O.	1 210,68			
Installations générales, agencements divers 040	2135	H.O.	926,53			
Autres constructions 040	2138	H.O.	12 960,05			
Investissement			85 837,26			85 837,26

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **décide**

- D'adopter la décision modificative n°4 du budget principal 2025 telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et entreprendre toute démarche relative à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON